



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
10 décembre 2014
Français
Original: anglais

Comité de la science et de la technologie
Quatrième session extraordinaire
Cancún, Mexique, 9-12 mars 2015
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Note du secrétariat

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Combattre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse pour réduire la pauvreté et assurer un développement durable: contribution de la science, de la technologie, ainsi que des connaissances et pratiques traditionnelles:
 - a) Diagnostic des contraintes: vulnérabilité des écosystèmes agricoles et des populations des régions touchées;
 - b) Réponses: approches fondées sur les terres pour l'adaptation et le transfert des connaissances;
 - c) Suivi et évaluation: comment évaluer l'efficacité des interventions liées à l'adaptation.
3. Apport de conseils scientifiques sur le thème: «Étudier les solutions envisageables pour parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres dans le contexte du développement durable».
4. Adoption du rapport du Comité de la science et de la technologie.



II. Annotations

Lieu de la réunion

1. En application des dispositions de la décision 28/COP.11, la quatrième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie (CST) se tiendra à Cancún (Mexique), du 9 au 12 mars 2015.

Dispositions logistiques

2. Quelques semaines avant l'ouverture de la quatrième session extraordinaire du CST, le secrétariat distribuera une note d'information (document ICCD/CST(S-4)/INF.1) précisant les modalités d'inscription et les procédures relatives à la sécurité, ainsi que d'autres dispositions logistiques prises pour cette réunion.

Participants

3. Le paragraphe 1 de l'article 24 de la Convention dispose que le CST est un organe pluridisciplinaire et ouvert à la participation de toutes les Parties. En vertu des dispositions du paragraphe 7 de l'article 22 de la Convention, il est prévu que les sessions du CST seront également ouvertes à la participation d'observateurs selon les modalités prévues dans le Règlement intérieur du Comité.

Documentation

4. On trouvera à l'annexe I une liste des documents établis pour la quatrième session extraordinaire du CST. En plus de la procédure normale de distribution, les documents seront également disponibles sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante: <http://www.unccd.int>.

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. Le CST sera saisi, pour adoption, de l'ordre du jour provisoire annoté qui figure dans le présent document. Un projet d'organisation provisoire des travaux pour la session actuelle est présenté à l'annexe II.

Objet de la session

6. Conformément aux dispositions énoncées à l'alinéa *a* du paragraphe 1 de sa décision 13/COP.8 et aux paragraphes 19 et 20 de sa décision 21/COP.11, la Conférence des Parties a décidé que, à l'avenir, chaque session du CST se tenant pendant l'intersession serait organisée essentiellement sous la forme d'une conférence scientifique et technique et qu'elle serait centrée uniquement sur les thèmes précis retenus pour la Conférence scientifique au titre de la Convention et sur l'examen de ses résultats préliminaires.

7. La quatrième session extraordinaire du CST se tiendra donc en même temps que la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention, et sera centrée sur le thème adopté pour la Conférence, tel qu'il est énoncé au paragraphe 13 de la décision 18/COP.10, à savoir: «Combattre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) pour réduire la pauvreté et assurer un développement durable: contribution de la science et de la technologie, ainsi que des connaissances et pratiques traditionnelles».

Ordre du jour

8. Par sa décision 27/COP.11, la Conférence des Parties a décidé d'inscrire un certain nombre de points à l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire du CST. Ces points ont été pris en compte dans l'ordre du jour établi par la Secrétaire exécutive en concertation avec le Bureau du CST.

Organisation des travaux

9. À sa quatrième session extraordinaire, le CST souhaitera peut-être organiser comme suit les travaux: à la séance d'ouverture, le 9 mars 2015, le Président du CST invitera les participants à adopter l'ordre du jour et à approuver l'organisation des travaux. La troisième Conférence scientifique débutera le matin-même, et portera sur le thème «Combattre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse pour réduire la pauvreté et assurer un développement durable: contribution de la science, de la technologie, ainsi que des connaissances et pratiques traditionnelles» (point 2 de l'ordre du jour). L'examen de ce point se déroulera en trois grandes parties: a) diagnostic des contraintes; b) réponses; et c) suivi et évaluation. Chaque partie de la Conférence scientifique débutera par des exposés en plénière puis suivront des ateliers se tenant en parallèle et une séance récapitulative. Le CST reprendra ses travaux l'après-midi du 12 mars 2015 afin d'examiner les points 3 et 4 de l'ordre du jour.

2. Combattre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse pour réduire la pauvreté et assurer un développement durable: contribution de la science, de la technologie, ainsi que des connaissances et pratiques traditionnelles

10. Conformément à la décision 18/COP.10, la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention se tiendra sur le thème «Combattre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse pour réduire la pauvreté et assurer un développement durable: contribution de la science, de la technologie, ainsi que des connaissances et pratiques traditionnelles».

11. L'on s'attend à ce que les changements climatiques aggravent la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ainsi que la vulnérabilité des populations, en particulier de celles vivant dans des régions arides. La troisième Conférence scientifique au titre de la Convention s'intéressera donc aux moyens d'anticiper les effets des changements climatiques et de la dégradation des terres dans l'optique de pouvoir prôner des approches de gestion adaptative et durable des terres pour réduire la pauvreté et freiner la dégradation de l'environnement tout en parvenant au développement durable.

12. Comme indiqué au paragraphe 9 ci-dessus, la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention se déroulera en trois parties: a) diagnostic des contraintes; b) réponses; et c) suivi et évaluation.

a) Diagnostic des contraintes: vulnérabilité des écosystèmes agricoles et des populations des régions touchées

13. Au cours de la première partie de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention, l'on s'attend à ce que les participants débattent des moyens permettant de caractériser et comprendre au mieux la vulnérabilité et les capacités d'adaptation des écosystèmes (en particulier des écosystèmes agricoles) et des populations des régions touchées, y compris des régions devenues vulnérables récemment du fait des incidences des changements climatiques.

b) Réponses: approches fondées sur les terres pour l'adaptation et le transfert des connaissances

14. Au cours de la deuxième partie, l'on s'attend à ce que les participants débattent des moyens de s'appuyer véritablement sur les connaissances, les expériences positives et les enseignements acquis à disposition pour promouvoir la mise en œuvre de pratiques et de technologies mieux adaptées et fondées sur les connaissances.

c) Suivi et évaluation: comment évaluer l'efficacité des interventions liées à l'adaptation

15. Lors de la troisième partie, l'on s'attend à ce que les participants débattent des nouvelles méthodes disponibles pour suivre et évaluer l'efficacité des pratiques et technologies susmentionnées afin de disposer d'indices utiles quant à la nécessité d'étendre leur application ou quant aux moyens de le faire.

16. On trouvera dans le document ICCD/CST(S-4)/2 de plus amples informations sur le thème de la Conférence, notamment le résumé d'un rapport établi, avant la Conférence, sous la direction du Comité consultatif scientifique pour la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention, reposant sur les contributions d'un groupe pluridisciplinaire d'experts. Les grandes conclusions de ce rapport établi préalablement à la Conférence seront présentées lors de la Conférence scientifique, en vue d'un débat. Le document ICCD/CST(S-4)/2 dresse également un récapitulatif des activités entreprises au cours de la phase de préparation de la Conférence.

17. Les conclusions issues de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention seront débattues lors d'une séance plénière de clôture. En application des dispositions du paragraphe 16 de la décision 21/COP.11, le Bureau du CST se penchera, avec l'interface entre scientifiques et décideurs et en concertation avec les Parties et les groupes régionaux, sur les résultats de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention avant la douzième session du CST. Un rapport sur l'organisation et les résultats de la troisième Conférence scientifique, y compris des recommandations orientées vers l'action, sera établi par le Bureau du CST, avec l'appui du groupement «Scientific and Traditional Knowledge for Sustainable Development» (Connaissances scientifiques et traditionnelles pour un développement durable) et du secrétariat, et en concertation avec le Comité consultatif scientifique pour la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention, pour examen par le CST à sa douzième session.

3. Apport de conseils scientifiques sur le thème: «Étudier les solutions envisageables pour parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres dans le contexte du développement durable»

18. Par les dispositions du paragraphe 26 de sa décision 21/COP.11, la Conférence des Parties a décidé que la quatrième Conférence scientifique au titre de la Convention serait consacrée au thème «Étudier les solutions envisageables pour parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres dans le contexte du développement durable».

19. La quatrième Conférence scientifique au titre de la Convention sera tenue informée des progrès accomplis sur ce thème au niveau du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable et du Comité de coordination des activités de statistique, ainsi que par le Groupe de travail intergouvernemental¹ et l'interface

¹ Créé en application de la décision 8/COP.11.

entre scientifiques et décideurs². Le Comité de la science et de la technologie souhaitera peut-être se pencher sur les moyens d'apporter des conseils scientifiques à ce sujet. Dans le document ICCD/CST(S-4)/2 figure un résumé succinct des progrès accomplis.

4. Adoption du rapport du Comité de la science et de la technologie

20. Le projet de rapport sur la quatrième session extraordinaire du CST sera établi et soumis au CST à la dernière séance de la session, le 12 mars 2015, pour examen et, le cas échéant, adoption.

² Créé en application de la décision 23/COP.11.

Annexe I**Documents dont le Comité de la science et de la technologie sera saisi à sa quatrième réunion intersessions extraordinaire**

<i>Cote du document</i>	<i>Titre</i>
ICCD/CST(S-4)/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du secrétariat
ICCD/CST(S-4)/2	Rapport sur la préparation de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention, consacrée au thème «Combattre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse pour réduire la pauvreté et assurer un développement durable: contribution de la science, de la technologie, ainsi que des connaissances et pratiques traditionnelles», et progrès accomplis sur le thème «Étudier les solutions envisageables pour parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres dans le contexte du développement durable». Note du secrétariat
ICCD/CST(S-4)/INF.1	Information pour les participants

Annexe II

Organisation provisoire des travaux

Lundi 9 mars 2015	
10 heures-13 heures	15 heures-18 heures
<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de la quatrième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie (CST S-4) <ul style="list-style-type: none"> - <i>Discours de bienvenue par un représentant du pays hôte</i> - <i>Déclaration de la Secrétaire exécutive de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification</i> - <i>Déclaration du Président du CST</i> - <i>Déclarations des représentants de groupes régionaux et de groupes d'intérêt</i> • Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (ICCD/CST(S-4)/1) • Troisième Conférence scientifique au titre de la Convention, sur le thème «Combattre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse pour réduire la pauvreté et assurer un développement durable: contribution de la science, de la technologie, ainsi que des connaissances et pratiques traditionnelles»: (ICCD/CST(S-4)/2) <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic des contraintes; - Réponses; - Suivi et évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Troisième Conférence scientifique au titre de la Convention (<i>suite</i>)

Mardi 10 mars 2015	
10 heures-13 heures	15 heures-18 heures
Troisième Conférence scientifique au titre de la Convention (<i>suite</i>)	

Mercredi 11 mars 2015	
10 heures-13 heures	15 heures-18 heures
Troisième Conférence scientifique au titre de la Convention (<i>suite</i>)	

Jeudi 12 mars 2015	
10 heures-13 heures	15 heures-18 heures
<ul style="list-style-type: none"> • Troisième Conférence scientifique au titre de la Convention (<i>suite</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Apport de conseils scientifiques sur le thème: «Étudier les solutions envisageables pour parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres dans le contexte du développement durable» (ICCD/CST(S-4)/2) • Adoption du rapport du Comité de la science et de la technologie • Clôture de la session